L'Administration communale de Mont-Saint-Guibert recrute

Un(e) conseiller(e) en mobilité (H/F/X)

CDI temps plein – Échelle barémique - B1
Avec constitution d'une réserve de recrutement

La Commune de Mont-Saint-Guibert recrute un(e) conseiller(e) en mobilité sous contrat à durée indéterminée temps plein (35h) et constitue une réserve de recrutement de 3 ans.

DESCRIPTION DE LA FONCTION

Pour cela, vous serez capable d'/de (liste non exhaustive):

- Le conseiller en mobilité collabore étroitement avec les acteurs de la mobilité pour les études préalables, en termes de mobilité, des dossiers de lotissements mais aussi lors de l'élaboration de dossiers tels que les règlements communaux d'urbanisme, le schéma de structure d'aménagement (reconstruction) de voirie, chemin, sentier,...
- Il/elle organise la communication, la consultation et la concertation entre les différents intervenants impliqués dans un projet (institutions régionales ou fédérales, services communaux, police, usagers...)
- Il/elle rédige des avis de mobilité sur les demandes de permis d'urbanisme, de permis uniques, les demandes de la SRWT et du SPW
- Il/elle est chargé de la préparation des dossiers administratifs et l'élaboration de cahier spécial des charges à soumettre aux autorités communales
- Il/elle est chargé de la gestion de la signalisation routière et traitement des demandes de zones de livraison, d'interdiction de stationner, d'emplacements de parking pour les personnes à mobilité réduite
- Il/elle est chargé de la tenue des règlements complémentaires de circulation et de la gestion des bases de données liées à cette matière
- Il/elle assure la mise en place, le suivi et la gestion de projets sur la mobilité (stationnement, livraisons, infrastructures cyclables, VAP, sens de circulation)
- Il/elle assure le suivi et la gestion du Plan communal de mobilité
- Il/elle est chargé de la communication auprès de la population et des entreprises au niveau de la gestion des chantiers de voiries
- …

PROFIL DE COMPÉTENCES

- Être titulaire d'un bachelier ou d'un master ; si dans le domaine technique, c'est un atout ;
- Être intéressé par la problématique de la mobilité ;
- Avoir suivi des formations sur la thématique ou être titulaire du certificat de Conseiller en mobilité délivré par le SPW est un atout (suivre la formation si vous n'êtes pas en possession de ce certificat est obligatoire);
- Vous disposez de compétences en conception, gestion et suivi de projets ;
- Vous êtes capable de rédiger des textes destinés aux citoyens, de parler en public, d'animer un groupe ;

- Vous êtes capable d'agir par vous-même, d'effectuer spontanément toute une série de tâches sans supervision continue ;
- Vous faites preuve de rigueur, de précision, d'organisation, de méthode et d'esprit de collaboration ;
- Vous agissez de manière intègre, vous respectez la confidentialité et les engagements et évitez toute forme de partialité ;
- Vous avez une bonne maîtrise des logiciels bureautiques de base (Word, Excel et Outlook) ;
- Vous êtes disponible ponctuellement pour des prestations en soirée et le week-end ;

RÉMUNÉRATION

Un contrat de travail d'employé à durée indéterminée à temps-plein 35h/ semaine.

- Echelle de traitement :
  - B1 si Bachelier spécifique
- Ancienneté valorisable à concurrence de 10 années maximum pour le secteur privé et les indépendants, et l'entièreté pour le secteur public ;
- Chèques repas de 8€.
- Pécule de vacances et allocation de fin d'année, assurance hospitalisation et pension complémentaire ;
- Remboursement des frais de transports en commun et indemnité vélo.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Réussir un examen d'aptitude professionnelle organisé par le Collège communal comportant :

Une épreuve écrite portant sur les matières concernées pour le poste ainsi que des éléments de base relatifs au fonctionnement des communes.

Une épreuve orale destinée à évaluer la personnalité, les motivations, les connaissances générales et professionnelles des candidats et leur niveau de raisonnement.
Les candidats devront obtenir au moins 50% des points à chaque épreuve et au moins 60 % des points au total.

La commission de sélection écartera les candidatures ne répondant pas aux conditions précitées dans le présent avis.
Les épreuves de sélection auront lieu dans le courant du mois de septembre 2023.

LES CANDIDATURES

Pour être recevables, les actes de candidature doivent OBLIGATOIREMENT répondre aux exigences générales et aux exigences reprises dans le profil de la fonction postulée et être adressés par courrier simple ou par mail, **AU PLUS TARD POUR LE 03 septembre 2023 à l'attention de Madame Patriarche Katarina, Responsable des Ressources Humaines, (personnel@mont-saint-guibert.be)– Grand' Rue 39 à 1435 Mont-Saint-Guibert, avec la référence « Conseiller en mobilité ».**

Pour tout renseignement, contactez Mademoiselle PATRIARCHE Katarina au 010/65.43.52 ou à l'adresse e-mail : personnel@mont-saint-guibert.be.

Seront jointes à la candidature les pièces justificatives suivantes :

- Un curriculum vitae actualisé
- Une lettre de motivation adaptée au poste à pourvoir
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois à la date limite d'introduction de la candidature (à remettre au plus tard le jour de l'examen écrit)
- Une copie du diplôme requis

LES CANDIDATURES DEVRONT, POUR ÊTRE RECEVABLES, ETRE COMPLETES ET AVOIR ÉTÉ ADRESSÉES DANS LES DÉLAIS IMPARTIS. À DÉFAUT, CELLES-CI NE POURRONT ETRE PRISES EN CONSIDERATION ET SERONT CONSIDÉRÉES COMME NULLES ET NON AVENUES.

LE JURY DE SELECTION SE RESERVE LE DROIT DE NE SELECTIONNER QUE LES CANDIDATURES QUI CORRESPONDENT LE PLUS AU PROFIL RECHERCHE

En transmettant votre candidature et les documents annexes sollicités, vous acceptez expressément l'utilisation et le traitement de données à caractère personnel. Ces informations seront utilisées de façon sécurisée, conformément au RGPD, et uniquement aux fins du recrutement concerné.